

Compte-rendu conseil municipal du 21 novembre 2014

Présents : Christiane COLAS, Karine COLIGNON, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Joëlle TABOULOT, Yves ARBEZ, Nicolas MICHALET, Martial LOISY, Jean-Paul BUELLET, Robert VELON, Chrystelle GUIXA, Sylvie TRIPLET, Pascale VIRICEL, Jean-Luc FROMONT.

Excusée : Karen MARVIE,

Secrétaire: Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 17 octobre et passe à l'ordre du jour.

1) Demande de garantie financière pour la construction de 8 pavillons locatifs sociaux

Le conseil municipal donne un accord de principe pour la garantie financière au bailleur social Ain Habitat à hauteur de 50% des emprunts contractés pour la construction de 8 pavillons locatifs sociaux route de Curtafond.

2) Modification des statuts de la Communauté de communes : prise de responsabilité des temps d'activité périscolaire

Lors de sa séance du 22 juillet, le conseil de communauté a voté la prise de responsabilité de la Communauté de communes pour l'organisation, la coordination et la gestion des temps d'activité périscolaire sur le territoire. Ces missions recouvrent l'élaboration du Projet éducatif de territoire, le choix des activités et leur tarification, la recherche d'intervenants et leur recrutement, la gestion des plannings, les relations avec la CAF et l'Etat, les actions de communication et l'évaluation du dispositif, le tout en concertation avec les communes. Les charges supportées par la Communauté de communes seront réparties entre les communes au prorata des enfants inscrits à la rentrée. A noter que les communes percevront le fond d'amorçage du ministère de l'éducation pour contribuer à la mise en œuvre de cette réforme. Le conseil donne son accord à la modification des statuts de la Communauté de communes pour cette prise de responsabilité nouvelle.

3) Choix du nom de la salle de l'ancienne cantine et tarifs de location

Le conseil décide de nommer la salle de l'ancienne cantine « l'annexe » et en fixe les tarifs d'utilisation :

- Gratuité pour les réunions d'associations de la commune ou de la Communauté de communes
- 20€ pour des manifestations à but lucratif d'associations de la commune ou de la Communauté de communes
- 80€ pour le 1^{er} jour d'utilisation pour les habitants de la commune
- 40€ pour le 2^{ème} jour d'utilisation pour les habitants de la commune

L'utilisation par des personnes hors commune n'est pas envisagée pour le moment.

Par ailleurs, le conseil modifie également comme suit les tarifs de location de la cuisine :

- 60€ pour l'utilisation de la cuisine au 1^{er} jour
- 30€ pour l'utilisation de la cuisine au 2^{ème} jour

4) Réflexion sur l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité

Mme le Maire porte à la connaissance du conseil la possibilité, par délibération, de définir un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité. Cette mesure permettrait à la commune, le cas échéant, d'exercer un droit de préemption en cas de cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux intervenant dans le périmètre pour le rétrocéder à un commerçant ou un artisan.

5) Demande de matériel pour la bibliothèque

Joëlle Taboulot a rencontré la présidente de la bibliothèque, qui sollicite la commune pour prendre en charge une modification de certaines étagères afin de les rendre plus accessibles. Le conseil donne son accord au devis de 404€ HT réalisé par Joël Goujon.

6) Impact de la fermeture de la garderie de Curtafond sur le fonctionnement de la garderie de Confrançon

La commission SIVOS et affaires scolaires s'est réunie le 17 novembre afin d'évoquer les difficultés rencontrées par la garderie de Confrançon suite à la fermeture de la garderie de Curtafond. Nicolas Michalet a par ailleurs rencontré la directrice et la présidente de l'association Copain-Copine pour dresser un premier bilan de fonctionnement. Il ressort que l'association compte 136 enfants inscrits dont 47 de Curtafond.

La première difficulté se situe au niveau de la capacité d'accueil, dont le maximum est de 60 places : il arrive fréquemment d'avoir plus de 50 enfants (10 fois en septembre, dont un jour à 59!). La deuxième difficulté concerne le nombre d'encadrants, qui répond à des normes bien précises et qui ont été régulièrement franchies, que ce soit le soir ou le matin.

Le conseil constate cette situation de saturation de la garderie périscolaire, et s'interroge sur les mesures à prendre à court terme comme à moyen terme. Il regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation avec Mr le Maire de Curtafond et demande une rencontre afin d'aborder ces questions.

Sur un plan financier, Hervé Colas évoque les échanges avec le Vice Président du SIVOS, représentant la commune de Curtafond en vue d'une prise en charge des frais de fonctionnement par le SIVOS (donc les deux communes) alors que jusqu'à présent, la commune de Confrançon supporte seule ces frais de fonctionnement (chauffage, électricité, eau, entretien...). Le conseil donne son accord pour ce principe allant vers une meilleure répartition de certains frais de fonctionnement, tout en constatant que les solutions de locaux et d'encadrement restent à trouver.

7) **Réforme du régime fiscal applicable à la taxe foncière sur les terrains constructibles**

Cette réforme permet d'instaurer une majoration de la valeur locative cadastrale des terrains à bâtir qui est la base de calcul de la taxe foncière. Cette mesure a pour objectif de lutter contre la rétention foncière et à inciter les propriétaires à vendre leurs terrains concernés.

Cette majoration est de plein droit sur 26 communes du département qui sont soumises à une pression foncière importante, elle est facultative pour toutes les autres communes.

Le Conseil municipal décide de ne pas instaurer cette majoration dans l'immédiat.

8) **Point sur les travaux :**

-**Salle des fêtes** : le chantier d'accessibilité est en cours, avec quelques petits rectificatifs, les travaux de maçonnerie se termineront la semaine prochaine. Concernant l'appel d'offre pour la réfection de la toiture et la création de l'auvent, une description de marché pour les gaines de chauffage devra être réalisée par un bureau d'étude.

-**Restaurant scolaire** : l'électricité va être mise en service prochainement.

-**Carrefour du Logis-Neuf** : 3 offres de maîtrise d'œuvre ont été reçues en mairie et étudiées par le cabinet départemental d'ingénierie. Il en ressort que la consultation telle qu'effectuée présente un risque juridique et que l'analyse des offres est impossible. La procédure en cours doit donc être abandonnée et relancée avec l'appui de l'agence départemental d'ingénierie de l'Ain.

-**Stade de foot** : le président du football club est venu en mairie suite au dernier conseil municipal pour réitérer sa demande de réfection de l'allée menant aux vestiaires. Martial Loisy et Jean-Paul Buelllet rencontreront les dirigeants pour étudier les solutions moins coûteuses. Un nouveau devis va être demandé à l'entreprise Pascal Carjot.

-**Aire de jeux** : les travaux d'aménagement de l'aire de jeux seront à programmer avec la direction de l'infrastructure et de l'environnement de la communauté de communes.

9) **Questions et communications diverses**

- Jean-Luc Fromont présente l'avancement du bulletin communal à paraître fin décembre.
- Une rencontre a eu lieu récemment en mairie avec les membres du bureau de l'amicale des donneurs de sang de Confrançon dont l'activité est en sommeil depuis plusieurs années. La reprise de l'activité ou le ralliement à une amicale voisine n'étant pas d'actualité, la question de l'utilisation des avoirs en banque a été discutée. Les membres du bureau ont décidé d'en faire don à l'Établissement Français du Sang, au Centre Communal d'Action Sociale et au Centre Première Intervention Non Intégré de Confrançon.
- Des colis CCAS seront portés aux 4 habitants de Confrançon résidant à l'EHPAD de Montrevel et aux personnes de plus de 80 ans qui n'ont pas pu venir au repas du CCAS.
- La banque alimentaire sollicite les membres du CCAS pour tenir une permanence pour la collecte alimentaire qui aura lieu les 28 et 29 novembre prochain, au supermarché Casino à Confrançon.
- ERDF organise une journée découverte des véhicules électriques le 4 décembre à Bourg.
- Une réunion sur les obligations en matière d'accessibilité aura lieu à l'initiative de la DDT.
- La mairie a reçu une demande de stage d'observation auprès des agents techniques pour un jeune de la commune.
- Les locataires de l'appartement au dessus du nouveau restaurant scolaire sont sur le départ. Il reste des loyers impayés.
- Martial Loisy a rencontré le responsable de la collecte des ordures ménagères à la communauté de communes afin de rechercher des pistes pour réduire le nombre d'arrêts sur la tournée de ramassage.
- La commission « Accueil des entreprises » de la communauté de communes envisage une taxe d'aménagement avec un taux unique à 5% sur toutes les zones d'activité du territoire.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.